

conception et mon interprétation du privilège parlementaire, il ne peut servir de prétexte pour saisir la Chambre ou l'un des comités d'une question.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

[Français]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 4^e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur le président, je désire apporter une correction au compte rendu des Débats du 25 juin.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais cette correction devrait se faire à l'appel des motions et non à l'étape de la présentation des rapports des comités. Nous y viendrons dans un moment.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour ce soir, on se souviendra qu'hier soir j'ai annoncé que le bill C-176 serait débattu en premier lieu. A la suite d'entretiens ultérieurs et comme on veut terminer l'étude du bill C-243, modifiant la loi sur les juges, je propose maintenant que nous étudions ce dernier à 8 heures à la condition que toutes les décisions relatives à la disposition du bill auront été prises à 9 heures au plus tard, et que cette condition soit maintenant consignée dans un ordre de la Chambre pour prévenir toute difficulté ultérieure aujourd'hui.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, nous sommes toujours prêts à venir en aide au gouvernement lorsqu'il se trouve en difficultés et a besoin de nous.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une seule question. Le leader de la Chambre a-t-il l'intention de demander la mise aux voix à la fin de l'étude du bill C-243?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je propose que toutes les décisions y compris un vote au besoin soient prises avant neuf heures. S'il y a un vote, il devra avoir lieu avant cette heure-là.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'ai proposé un amendement au bill et le ministre en a lui-même un certain nombre. Je serais d'accord pour terminer l'étude avant neuf heures, mais il y aurait peut-être un vote sur un certain nombre d'amendements.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: Il semble difficile de décider quelle condition il faut consigner dans l'ordre. A mon avis, la Chambre pourrait difficilement terminer son étude et voter avant neuf heures. En fait, ce serait extrêmement difficile et, à toutes fins pratiques, je ne vois vraiment pas comment elle pourrait y arriver. Selon moi, nous devrions adopter la proposition du député de Timiskaming et passer à la mise aux voix à neuf heures. C'est tout ce que je puis proposer à la Chambre. Autrement, je ne vois pas comment nous pourrions formuler un ordre de la Chambre, mais évidemment, je suis son serviteur.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crains d'être obligé d'avoir d'autres consultations afin de résoudre cette difficulté.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE REVENU FAMILIAL

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, avant que le Parlement n'ajourne pour l'été, je désirerais présenter à la Chambre un rapport sur les progrès réalisés à l'endroit du Régime de sécurité du revenu familial, à la suite des discussions prolongées que nous avons tenues avec les provinces au cours de ces derniers mois.

Au moment où le Livre blanc a été présenté à la Chambre, en décembre dernier, moi-même et mes fonctionnaires avons visité toutes les provinces, afin d'exposer et de discuter la nature et la portée des propositions fédérales avec les ministres et les fonctionnaires provinciaux. Ces propositions ont été étudiées de nouveau lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social qui a eu lieu en janvier dernier, et les provinces ont été invitées à cette occasion à faire valoir leurs opinions. A la suite des suggestions émises par les provinces, de même que par des organismes et des particuliers intéressés, le gouvernement a apporté un certain nombre de modifications importantes dans ses propositions à l'endroit du Régime de sécurité du revenu familial. Cela fait, j'ai de nouveau visité les provinces afin de discuter des modifications en question et ces entretiens ont donné lieu à une nouvelle mise au point des propositions. Nous avons ensuite tenu une autre réunion des ministres du Bien-être social, au début de juin, afin de permettre aux provinces de discuter de cette dernière mise au point ainsi que d'autres questions touchant la sécurité du revenu. Nous prévoyons maintenant qu'il sera possible très bientôt de mettre un terme à cette phase de discussion inhérente à la technique adoptée dans le Livre blanc, et de procéder à la rédaction de la Loi.

Le gouvernement fédéral a veillé tout particulièrement à ce que le régime fédéral s'adapte aux questions prioritaires et aux politiques sociales des provinces. Cette préoccupation est particulièrement importante dans le cas du Québec, puisqu'il s'agit de la seule province qui soit dotée d'un régime d'allocations familiales supplémentaires, qui administre ses propres allocations aux jeunes et qui ait proposé un programme sélectif de revenu familial similaire au régime fédéral. Les suggestions émises par le Québec, aussi bien que celles venant de l'Ontario et d'un certain nombre d'autres provinces, ont été précieuses en